

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2014

L'an deux mille QUATORZE, le VINGT CINQ AOUT à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 19 AOUT 2014, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

PRÉSENTS : Messieurs Noël Vincent GRIOLET – Guy MARY – François BAQUE DE SARIAC – Jean Michel BOUYER – Thomas DEBARBOUILLE – Anthony DESMOULINS – Denis VOLAY – Mesdames Catherine BOUYER – Sylviane SANCHEZ – Evelyne REA – Josiane POITEVIN – Danielle RICHE – Angèle BAZIN

EXCUSES : Monsieur Philippe MENADIER ayant donné pouvoir à Monsieur BAQUE DE SARIAC, Madame Marlène GONZALES ayant donné pouvoir à Madame SANCHEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MARY

Le procès-verbal du 29 juillet 2014 est approuvé par 14 voix pour et une contre (*Anthony DESMOULINS*).

Monsieur le Maire informe qu'à l'avenir des propos insultants ne pourront être tenus lors des prochaines réunions et demande qu'un langage correct soit respecté.

Monsieur Anthony DESMOULINS précise que les propos relatés dans le PV le concernant ne figurent pas dans le registre du secrétaire de séance. Monsieur le Maire confirme toutefois que les injures ont bel et bien été prononcées, même si elles n'ont pas été mentionnées au registre par le secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier l'ordre du jour et de supprimer le point n° 2 concernant la signature d'un contrat de prestation de service avec le club de tennis de table. En effet, il précise que le tennis de table s'est désisté et n'interviendra donc pas pour animer les ateliers péri-éducatifs. A noter cependant que l'école de rugby a accepté de participer à l'animation d'un atelier, à titre gracieux.

2014AOUT01 : CYCLE DE NATATION SCOLAIRE 2014 – 2015 : (télétransmis au contrôle de légalité le 26 août 2014 AR du 26 août 2014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2014 – 2015, l'utilisation de la piscine sera facturée 3.75 € par élève et par séance, soit pour une série de 12 séances, 45.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'il convient de maintenir ce projet pédagogique de natation,

DECIDE à l'unanimité de faire participer les enfants de l'école au cycle de natation scolaire 2014 – 2015,

S'ENGAGE à prendre en charge la dépense correspondant au projet pédagogique de natation scolaire 2014 – 2015 comprenant l'utilisation de la piscine de SAUJON ainsi que le transport par autocar

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIVU de la piscine de SAUJON.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire aborde à nouveau la question de l'encadrement des ateliers péri-scolaires et déplore que le club de tennis de table renonce au dernier moment à participer à ces animations alors que c'est lui qui avait contacté le SIVOM et la Mairie pour proposer ses services. Même si le nouveau Président du club semble vouloir concentrer ses actions sur la ville de ROYAN, il rappelle que le club a été créé à Chaillevette, avec l'aide financière de la Commune de Chaillevette qui a acheté quatre tables de tennis de table et divers matériels et qui a accordé des subventions. Il précise qu'aujourd'hui, une dizaine de chaillevetons

pratiquent ce sport et préconise de revoir les conditions de prêt de la salle pour les entraînements ainsi que les occupations gratuites pour l'organisation des lotos.

Madame Evelyne REA fait état de l'avancement de « chaill'infos n° 2 qui sera publié fin août début septembre et résume le sommaire : le mot du Maire, les projets, les festivités réalisées et à venir, un reportage, l'article de l'association des parents d'élèves, date à retenir le 12 septembre réunion avec les jeunes ... etc

Elle rend compte des festivités du 15 août qui ont eu lieu au Port de Chaillevette. Cette fête a été une réussite et a permis de mettre à l'honneur le Port de Chaillevette . Environ 300 convives y ont participé : félicitations aux organisateurs et sincères remerciements aux bénévoles.

Monsieur Thomas DEBARBOUILLE rappelle la fête de la mer demain mardi 26 août au Port de Chatressac. Il fait appel aux bonnes volontés pour aider à l'organisation des festivités.

Madame Josiane POITEVIN signale qu'une voiture a versé au fossé rue des Brandes et a causé des dégâts (buses cassées).

Monsieur François de SARIAC fait le point sur la mise en place de la guirlande lumineuse et la fourniture des sacs de charbon de bois pour la fête de la mer de demain

Monsieur Anthony DESMOULINS communique une planche de photos de la Commune qu'il a prises et montrant des détritiques et divers déchets déposés sauvagement ainsi que des sites qui n'ont pas été entretenus par le personnel communal. Monsieur le maire fait remarquer qu'il existe des dépôts sauvages sur toutes les communes. Il insiste cependant sur le fait que cette année, les campements des gens du voyage ont entraîné des dépôts de détritiques dans les chemins et notamment dans celui objet des clichés.

En ce qui concerne les travaux d'entretien, il y a eu les grosses pannes du matériel ainsi que les congés et absences des agents. Monsieur le Maire précise également que cette année, en raison des caprices de la météo, l'herbe a poussé plus rapidement.

Monsieur Denis VOLAY fait état de nuisances sonores très importantes concernant le fonctionnement de la pompe de relevage du château d'eau depuis la réalisation des récents travaux de changement de canalisation d'eau. Il demande que la CER soit informée de ces nuisances afin d'y remédier. Monsieur le Maire fait le nécessaire.

Madame Angèle BAZIN, pour le compte de l'association de parents d'élèves, a prévu 18 litres de préparation pour la confection des crêpes à l'occasion de la fête de la mer.

Elle rappelle le projet d'accueil de l'école du cirque et la liste des détails techniques qu'il convient de régler pour que l'école puisse valider le projet. Tout doit être prêt pour mai 2015.

En ce qui concerne l'organisation de l'encadrement des APE par des bénévoles, elle suggère de motiver et cibler l'appel aux bonnes volontés. Un nouvel article pourrait être diffusé dans le prochain chaill'infos.

Madame Sylviane SANCHEZ déplore l'attitude du tennis de table qui s'est désisté au dernier moment pour l'animation des ateliers péri-éducatifs. Heureusement que l'école de rugby de La Tremblade va pallier cette défaillance.

La séance est levée à 19 H 20

Affiché le 27 août 2014

**Le Maire,
Noël Vincent GRIOLET**